

Image not found or type unknown



retraite pour inaptitude travail

Par **auri5478**, le **12/01/2011** à **23:33**

je suis reconnue pour prendre ma retraite pour inaptitude au travail. J'ai donné le délai au 1 fevrier. Puis je reculer la date de mise en retraite au 1 er avril toujours en inaptitude travail. Des litiges existants avec l'employeur ne sont pas encore solutionnés, sont en cours.